ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

<u>POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DU COLONEL JACQUES PIERRE DURANT DES TRAVAUX DE MISE A NIVEAU DE TAMPON</u>

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-président de la Région Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE:

Article 1 : A compter du lundi 27 juillet 2020, et jusqu'à la fin des travaux de mise à niveau de tampon,

- la circulation sera mise à sens alternés, réglée par feux tricolores rue du Colonel Jacques Pierre, au niveau du 7.
- Article 2 : La signalisation temporaire et les feux seront mis en place et maintenus pendant toute la durée du chantier par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.
- Article 3: La Directrice Générale des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié des Vosges, le 7 juillet 2020

Le Maire,

David VALENCE